

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38contact@dompierresurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 01/12/2025

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 01 décembre 2025 à 20h30

Date de Convocation : 26.11.25

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d'Affichage : 26.11.25

Présents : 11

Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOUILlard Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :Secrétaire de séance : Nelly JANOD

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 17 novembre 2025 : sans observation**1 Décision modificative lotissement (délibération)**

Lors de l'élaboration du budget il n'avait pas été inscrites de prévisions pour l'emprunt provisoire. Or certaines factures seront à payer rapidement.

Il convient donc d'inscrire une recette d'un montant de 118 000 € et de procéder à la ventilation des comptes et aux opérations d'ordre.

Le conseil approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)		15 000.00 €
D 605 : Achats de matériel, équipements et travaux		100 500.00 €
D 608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		2 500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		118 000.00 €
D 3555 : Terrains aménagés		118 000.00 €
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections		118 000.00 €
R 71355 : Variation des stocks de terrains aménagés		118 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections		118 000.00 €
R 1641 : Emprunts en euros		118 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		118 000.00 €

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

2 Dépense d'investissement avant le vote du budget 2026 (délibération)

Conformément à la réglementation qui prévoit que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025, le Maire peut être autorisé à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux délibérations afférentes.

3 Reste à réaliser avant vote du budget 2026 (délibération)

De même qu'au paragraphe 2 les restes à réaliser d'investissement sont reportés sur l'exercice 2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4 Affouage (délibération)

Pour l'instant seulement deux affouagistes sont inscrits. La date limite est fixée au 5 décembre à 17h30.

Le prix est de 7 € m3.

Le conseil approuve à l'unanimité ce montant.

5 Financement provisoire travaux lotissement (délibération)

Bien que la commune dispose largement des fonds nécessaires, monsieur le Maire, rappelle que le lotissement faisant l'objet d'un budget annexe, il est souhaitable de souscrire un emprunt relais pour l'aménagement du nouveau lotissement « Rue de la Rippe ».

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : travaux VRD
- Montant du capital emprunté : 118 000 €
- Durée d'amortissement : 3 ans
- Taux : 2.99 % fixe
- Montant total des Intérêts : 10 584.60 €
- Montant de l'échéance (si taux fixe) : 882.05 €
- Mode d'amortissement : échéance constante
- Montant des frais de dossier : 150 €
- Périodicité retenue : trimestrielle

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessous.

Questions diverses :

1) *Complément d'information requête Tribunal Administratif*

Alors que deux requêtes au tribunal administratif sont en cours l'un des plaignant a pris contact avec le Président pour un complément d'information. Le maire a été contraint de répondre. Il regrette les trop nombreuses procédures qui lui font perdre un temps précieux dans la gestion des affaires communales.

En effet le maire est obligé de rechercher les archives afin de prouver ces affirmations.

2) *Demande Ludovic PONCET*

Quelques frênes secs menacent de tomber sur les accès aux parcours communaux. Ludovic Poncet demande l'autorisation de les couper. Par mesure sanitaire le conseil approuve à l'unanimité cet abatage au tarif de l'affouage soit 7 € du m3. L'estimation du volume sera faite à l'issue de l'opération.

3) *Feu de signalisation*

Une intervention vigoureuse est nécessaire pour faire réparer le feu de récompense hors service depuis plusieurs semaines. L'entreprise sera contactée dès demain.

4) *PNR du Jura – aménagement Thoreigne*

Dans le cadre de son programme d'interventions pour l'amélioration de l'état des milieux aquatiques, le parc naturel s'engage à accompagner les riverains et les communes pour la bonne gestion des cours d'eaux, et propose la mise en place d'aménagements et de restaurations. Dans le cas de la Thoreigne :

- Remise du cours d'eau dans son lit d'origine
- Reméandrage du cours d'eau lorsque nécessaire
- Recharge du cours d'eau pour reconstituer le lit naturel

L'opération est intégralement financée par le parc naturel. Contact sera pris avec M. Alexis MILHAN chargé de mission.

La séance est levée à 21h30